

AFP, 23 janvier 2013

Mots-clés : GOUVERNEMENT

Statut de l'élú et normes: propositions PS-MoDem adoptées en commission

PARIS, 23 jan 2013 (AFP) - La commission des lois du Sénat a adopté mercredi deux propositions de loi, sur le statut de l'élú et sur la limitation des normes, préparées par le PS Jean-Pierre Sueur et la MoDem Jacqueline Gourault, deux sujets de préoccupation des élús locaux.

Ces deux thèmes avaient été largement abordés lors des états généraux de la démocratie territoriale, organisés par le président du Sénat Jean-Pierre Bel (PS) les 4 et 5 octobre derniers.

A l'issue des états généraux, M. Bel avait demandé à M. Sueur, président de la commission des Lois, et à Mme Gourault, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et bras droit de François Bayrou, président du MoDem, de préparer les deux textes.

La proposition de loi sur le statut des élús locaux préconise, dans cinq articles, des améliorations aux garanties qui s'appliquent à l'ensemble des élús des régions, des départements et des communes.

Elle prévoit ainsi la fixation au taux maximal de l'indemnité allouée aux maires des communes de moins de 3.500 habitants alors qu'actuellement elle fait l'objet d'un vote et peut être réduite.

Elle abaisse aussi de 20.000 à 10.000 habitants le seuil démographique des communes dans lesquelles les adjoints au maire et les vice-présidents d'intercommunalité bénéficient du droit à suspension du contrat de travail qui permet à l'élú d'être réintégré dans son emploi en fin de mandat.

La durée de perception de l'allocation de fin de mandat passera de son côté de 6 mois à un an tandis qu'est instauré un plancher de 3% de l'enveloppe des indemnités de fonction pour les dépenses de formation des élús.

La commission a émis trois autres propositions, dont le versement au budget de la collectivité de l'élú de la part dépassant le plafond d'indemnités fixé par la loi en cas de cumul de mandats.

Le texte sur les normes prévoit la création d'un Conseil national d'évaluation des normes qui serait notamment obligatoirement saisi par le gouvernement sur ses projets de loi ayant un impact sur les collectivités locales.

jlp/sm/DS